



18-12-2019/59

Envoyé en préfecture le 30/01/2020
Reçu en préfecture le 30/01/2020
Affiché le 30/01/2020
ID: 033-213303217-20191218-1812201959-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le dix-huit décembre, le Conseil Municipal de la commune de PEUJARD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 20 h 00, sous la présidence de M. MABILLE Christian, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 décembre 2019

Présents : Christian MABILLE, José LAGABARRE, Sylvie SAGASTI, Muriels LABATTUT, Jacques DUVERGER, Jean-Claude MICHEL, Jean-Claude RIVIERE Christelle PICAUD, Séverine CHARDONNIERAS, Valérie BERCY, Marc FREZOULS, David GRENET, Nelly CHAMPUY, Stéphanie BALLOT.

Absents excusés : Emmanuelle ARAUZO-ROUSSE, Samuel CHOUZENOUX, Natacha FERNANDES, Jean-Luc NADAL, Michel BERTET

Désignation du secrétaire de séance : Sylvie SAGASTI

Objet : Achat parcelles famille ARNAUD Robert

Monsieur le Maire précise au Conseil le contenu des propositions présentées récemment par les héritiers de la famille ARNAUD Robert, anciens habitants du Vieux Bourg, aujourd'hui décédés. Ces héritiers souhaitent vendre les quelques parcelles encore propriété de la famille.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'acquérir** les parcelles ci-dessous désignées à savoir :

o ZA 206	Aux brandes	6560 m ²	}	25790 m ²
o ZA 209	Aux brandes	5050 m ²		
o ZB 41	A La Lande du Roux	2510 m ²		
o ZB 42	A La Lande du Roux	1720 m ²		
o ZH 103	Enclos de Médecis	9950 m ²		

- **De fixer** le prix d'acquisition des parcelles, classées en zone N, à 0.20 €/m² correspondant à la proposition des vendeurs soit un total de 5158 €. Ce montant inclut les frais de remploi et autres frais divers. Cette opération se situe dans le cadre de la constitution d'un patrimoine foncier communal avec reprise en main de l'entretien et le cas échéant de la reconstitution des parcelles concernées.

- **De retenir** en qualité de notaire de cette opération Maître Arnaud VIOSSANGE de St André de Cubzac, lequel est déjà notaire du vendeur.

- **De mandater** Monsieur le Maire pour conclusion de ce dossier et signatures nécessaires.

Fait à Peujard, le 18 Décembre 2019

Le Maire

Christian MABILLE

